QUINZIÈME NEUVIÈME ANNÉE — N° 47 — Le Numéro : 40 Centimes — SAMEDI 2 NOVEMBRE 1940

L'INDÉPENDANT

TÉLÉPHONE : — JOURNAL HEBDOMADAIRE, AGRICOLE, COMMERCIAL & D'ANNONCES JUDICIAIRES — C. P. Bordeaux 17.822

ABONNEMENTS — Un an — Six mois

Bergerac (ville)..... 15 francs — 10 francs
Dordogne et Départements limitrophes..... 17 — 12 —
Autres départements..... 20 — 13 —

Les abonnements sont payables d'avance.
Ils sont reçus au bureau du Journal et dans tous les bureaux de Poste

Directeur-Administrateur :
Robert TAILLANDIER

BUREAUX :
108, Rue Neuve, BERGERAC, en face du Jardin-Public

TARIF DES ANNONCES

Annonces judiciaires..... la ligne — 2 50
— commerciales..... — 2 »
Petites annonces classées..... — 2 »
Chronique locale..... — 3 »

L'INDÉPENDANT publie les Annonces Judiciaires, Légales et Administratives du Département.
Les Manuscrits non insérés ne sont pas rendus.

LE CHOMAGE

Le chômage grandit. Il pose au Gouvernement des problèmes dont certains semblent méconnaître la complexité.

La lutte contre ce chômage est, pour les pouvoirs publics et les employeurs, un devoir impérieux.

Les causes de ce chômage sont multiples : coupure de la France en deux zones, manque de matières premières, etc.

* * *

Il faut donc, dans la faible mesure du possible, créer des activités nouvelles. Il faut aussi organiser une meilleure utilisation des maigres possibilités de travail qui subsistent encore, et c'est là que surgissent des complications souvent sous-estimées par ceux qui subissent, ou se sentent exposés à subir, les douloureux effets du chômage.

Il est tragique de concevoir qu'un père de famille, un démobilisé, puissent être condamnés à demeurer inactifs, alors que les places qu'ils pourraient convoiter sont occupées par des titulaires qui pourraient subsister avec d'autres ressources s'ils ne les occupaient pas.

Enoncée sous cette forme la situation semble facile à dénouer. Il suffit, semble-t-il, de libérer les fonctions ainsi détenues et de les attribuer aux pères de famille et démobilisés avides d'un salaire leur permettant de vivre.

C'est bien vers ce but qu'il faut tendre. Mais il ne saurait être question de l'atteindre d'un seul bond et l'application pratique d'un principe dont la légitimité est incontestable se heurte à bien des obstacles.

* * *

Il y a d'abord, la question de compétence. La plupart des fonctions, si modestes soient-elles, exigent un minimum de technicité ou de routine. On ne peut tout de même pas procéder à des mutations de personnel comme on déplace des pions sur un échiquier.

En supposant cette question résolue, il faut tenir compte des droits acquis. Les possibilités des entreprises sont singulièrement réduites, et bien des trésoreries ne résisteraient pas à la ponction de plusieurs indemnités de licenciements simultanés.

* * *

L'emploi des « cumulards » et des femmes pose aussi bien des problèmes délicats.

Beaucoup de petits retraités ne pourraient vivre avec leur seule retraite. Ils occupent des postes de confiance : concierges, gardiens, dans lesquels ils ne pourraient être remplacés au pied levé.

Au lendemain de l'Armistice, des milliers de très sympathiques jeunes officiers venant de Saint-Cyr, Polytechnique ou Navale ont été encouragés à rechercher des emplois civils. Leur solde provisoire d'activité et la retraite proportionnelle qui lui succédera, doivent-elles les exposer à l'accusation de cumul abusif ?...

Il ne peut être question d'examiner ici tous les cas particuliers qui se présentent. Ce problème douloureux de l'emploi des chômeurs, doit, encore une fois, figurer au premier plan des préoccupations des pouvoirs publics et des employeurs. Mais s'il n'est pas toujours résolu avec la promptitude désirable, il ne faut pas accuser d'indifférence ou de lenteur ceux qui ont à le résoudre.

Robert TAILLANDIER.

La marche des Evènements au jour le jour

La fin de la semaine a été marquée d'un évènement d'une importance capitale pour l'avenir de notre pays.

Le Führer s'est entretenu avec le Maréchal Pétain.

Le principe d'une collaboration franco-allemande serait acquis.

Le caractère sensationnel, extraordinaire, de cette entrevue c'est la mise sur pied de ces conversations directes entre les personnalités responsables de France et d'Allemagne.

Le sort de la France se joue. Gardons-nous de faire des suppositions sur les bases de cet accord.

Attendons en silence. Formulons seulement l'espoir que la France conserve assez de force pour permettre son redressement.

Lundi *l'Empress-of-Britain*, un des plus grands paquebots du monde, est coulé au nord de l'Irlande.

— A la frontière d'Albanie, une bande armée grecque attaque des gardes.

— Après réorganisation, Washington disposerait de 18 000 avions.

— 120 millions de travaux pour le port de Paris.

— Le Conseil des Ministres a poursuivi l'examen de l'accord Hitler-Pétain.

Mardi une dépêche de Rome annonce que la rencontre Hitler-Mussolini a eu lieu à Florence.

— Selon la presse américaine, M. Roosevelt serait élu avec 60 °/. des voix américaines tandis que M. Wilkie ne recueillerait sûrement que 18 °/. des suffrages, les autres indécis.

— Le Radium de la fondation Curie est de retour à Paris.

— 50.000 Allemands de Roumanie auraient déjà regagné leur patrie.

— Plusieurs journaux ont annoncé que M. Edouard Herriot avait été incarcéré et qu'il était en détention préventive.

Le gouvernement français a fait démentir cette nouvelle.

— L'Italie a demandé à la Grèce la cession de certaines portions de son territoire. Elle a ajouté qu'à 6 heures, ses troupes occuperaient ces territoires. M. Metaxas, président du Conseil grec, déclare « qu'il considère l'action de l'Italie comme une déclaration de guerre ».

Mercredi une haute personnalité française a déclaré : « Le retour du gouvernement français dans la région parisienne n'est plus une vue de l'esprit, c'est maintenant une possibilité, peut-être une question de deux ou trois semaines.

— Le programme des grands travaux atteint 40 milliards.

— Monsieur Pierre Laval est nommé secrétaire d'Etat aux Affaires Etrangères. Monsieur Paul Baudouin est nommé Secrétaire d'Etat à la Présidence du Conseil, et conserve ses prérogatives de Ministre.

Jeudi les Italiens se battent avec acharnement sur la frontière grecque. Des raids ont été effectués sur Corinthe, Patras et Athènes.

A Rome on déclare : « La Grèce est la Norvège de la Méditerranée ».

— M. Pierre Laval est arrivé à Paris.

— Londres annonce la perte de *l'Empress of Britain*, paquebot sur lequel le roi et la reine d'Angleterre s'étaient rendus au Canada en 1939.

— On mande de Bucarest que l'extradition de Madame Lupesco n'a pas été demandée.

— La mobilisation générale et l'état de siège ont été décrétés en Grèce.

— Une entrevue entre le Duce et le maréchal Pétain serait imminente. Elle serait précédée d'un entretien entre le comte Ciano et M. Pierre Laval.

LES
Ets L. Pimouguet & Fils
SONT ACHETEURS
de toutes quantités de
SACS VIDES D'OCCASION

LES HOSTILITES

La guerre s'est continuée cette semaine sur le terrain diplomatique.

Hitler après sa rencontre avec le Caudillo et le Maréchal Pétain s'est entretenu à Florence avec le Duce.

« Aux boules de savon anglaises s'opposent les faits allemands », déclare la « Deutsche Allgemeine Zeitung ».

L'activité diplomatique des puissances de l'Axe n'est pas due au hasard : c'est un anneau de la chaîne d'une offensive de très grand style dirigée contre l'Angleterre.

En Méditerranée, une nouvelle puissance, la Grèce, est entrée dans la guerre.

Il y a quinze jours, dans notre « papier » sur les Hostilités, nous avions fait prévoir cet évènement.

Les bombardements des villes anglaises ont continué cette semaine D'importants objectifs ont été atteints par les bombardiers allemands.

De son côté, la R.A.F. a fait de nombreuses incursions en Allemagne. Les dégâts sont importants.

Malgré l'hiver, la guerre va entrer dans une phase encore plus active.

Les puissances de l'axe vont mettre en œuvre toutes leurs ressources pour abattre l'Angleterre.

Y réussiront elles ?

R. T.

CHRONIQUE JURIDIQUE

II. RÈGLES CONCERNANT LES BAUX A FERME

A. Résiliation. — Le fermier mobilisé (prisonnier) peut solliciter le bénéfice d'une résiliation judiciaire. Cela dans deux cas :

1° Lorsque par suite des circonstances résultant de l'état de guerre et survenues postérieurement au contrat, le preneur n'a pu entrer en jouissance.

2° Lorsqu'il n'est pas possible d'assurer normalement l'exploitation en vue de laquelle les lieux ont été loués.

La résiliation peut être demandée par le preneur ou, par le conjoint en son nom, ou en cas de décès, par tout ayant droit à la succession.

Indemnités. — L'article 4 du décret prévoit que la résiliation pourra être accompagnée d'indemnités, soit au profit du preneur, soit au profit du bailleur. A défaut d'accord amiable, le juge est chargé d'apprécier ces indemnités.

Le décret du 1er juin 1940 ne contient pas de dispositions spéciales en faveur des réfugiés.

B. Maintien du bail. Dispositions en faveur du fermier. — *1re Réduction.* — Seule la réduction judiciaire est admise, et aux conditions suivantes :

a) Impossibilité d'assurer normalement l'exploitation en vue de laquelle les lieux ont été loués.

b) Privation d'une notable partie des ressources provenant de l'exploitation du fonds et sur lesquelles le preneur pouvait compter pour faire face au paiement des loyers.

C'est le fermier ou éventuellement le conjoint, ou tout ayant-droit à la cession, qui pourra formuler la demande de réduction pendant jusqu'aux trois-quarts du montant du fermage. Cependant la décision qui interviendra reste toujours révisable à la demande de l'une ou l'autre des parties.

2e Limitation du privilège du bail leur. — En cas de réduction du loyer, le privilège du bailleur peut être limité à une partie déterminée et suffisante des biens garnissant l'exploitation.

3e Délais de paiement. — Aucun droit spécial n'existe en ce qui concerne les délais de paiement. Sont applicables les règles du Code Civil en matière de délais de grâce ou celles du décret du 1er septembre 1939 sur les délais d'exécution accordés aux mobilisés.

C Prorogation au profit du fermier mobilisé. — *1° Prorogation de plein droit.* — Elle a lieu aux conditions suivantes :

a) Il faut que le preneur soit mobilisé.

b) Il faut qu'il ait satisfait à toutes ses obligations.

c) Il faut que le preneur n'ait pas demandé la résiliation.

Le bailleur peut également faire échec à la prorogation en démontrant qu'il est facile au preneur de quitter les lieux. La prorogation est accordée pour un an à dater du jour de l'expiration du bail.

2° Prorogation facultative. — A l'expiration de la prorogation légale d'une année, le fermier peut solliciter une nouvelle prorogation renouvelable année par année mais soumise à l'appréciation du juge, jusqu'au décret qui fixera la date de cessation des hostilités.

ALEXANDRE ZINGUERVITCH
Docteur en droit
Avocat au Barreau de Bergerac.

Après la bataille

Songe-t on suffisamment que nos prisonniers auront à leur retour, à se créer un gagne-pain ?

Dans la remise à l'ordre de l'activité nationale et l'action en vue de résorber le chômage, une précaution s'impose : elle est d'un caractère tel que personne ne songera à la discuter.

Il s'agit de réserver les places, et en général les possibilités d'emploi aux prisonniers de guerre dès leur libération. De même, les droits à des fonctions publiques des candidats qui sont actuellement prisonniers doivent-ils être garantis ?

Dans ce but, la loi publiée le 24 octobre et qui permet la reprise du recrutement de fonctionnaires titulaires prescrit que ce recrutement ne pourra être effectué que dans les limites de la moitié du maximum des emplois effectivement vacants.

Les fonctionnaires et agents qui, par suite de mobilisation, captivité ou blessures, ne peuvent réintégrer leur administration, devront, en matière d'avancement, concourir avec leurs collègues.

Rien à glaner, cette semaine, dans les communiqués officiels concernant les prisonniers de guerre.

Divers avis ne paraissent cependant susceptibles d'intéresser les lecteurs de l'*Indépendant*.

I. Les envois d'argent ne sont pas autorisés. Mais la question est à l'étude, et il faut tenir compte qu'une solde est payée aux prisonniers et qu'une rémunération est versée à ceux qui travaillent.

II Des télégrammes pourront bientôt vraisemblablement être adressés en cas d'urgence.

III. Un délégué, qui a pu visiter récemment dix-neuf camps, assure que les lettres et paquets de la zone occupée, comme de la zone non occupée, parviennent aux prisonniers, mais qu'il y en a encore qui n'ont rien reçu de leur famille depuis le début de leur captivité.

L'apparence et le moral des prisonniers sont bons, et leurs conditions de logement vont s'améliorant.

⁂

La visite du Maréchal Pétain au camp d'Amboise, où se trouvent six mille prisonniers français, est à souligner d'une façon particulière.

Le Maréchal a déclaré :

« Mes chers amis, je viens de parcourir rapidement votre installation, j'ai plaisir à constater que vous êtes dans des conditions matérielles les moins impossibles...

« Vous avez pu croire, peut-être que nous ne pensions pas à vous. Soyez sans crainte, vous êtes le sujet de toutes nos préoccupations. Vous êtes prisonniers et vous souffrez, je le sais. Mais je puis vous dire que je souffre avec vous. Vos peines sont les mêmes que les nôtres. Nous faisons de notre mieux pour réconforter vos familles. Soyez courageux et patients. Votre libération peut ne pas tarder ».

Lumineux espoir, qui va bercer les vieux parents, les épouses, les enfants de deux millions de Français !...

Un Ancien Combattant.

Aux Familles - - des Prisonniers

En vente dans nos bureaux :

Cartes pour Prisonniers

La pièce. 0 fr. 10 | La douzaine. 1 fr.

Lettres pour prisonniers

La pièce. 0 fr. 20 | La douzaine. 2 fr.

Jeunes filles à l'âge ingrat

Maman, que votre grande fille vous donne du souci ! Pâlotte, nerveuse, toujours en proie à quelque malaise imaginaire ou réel... On voit qu'elle traverse une crise difficile. Savez-vous qu'il existe quelque chose d'excellent pour faciliter la formation des fillettes — quelque chose qui aidera votre enfant à devenir une belle jeune fille. Ce sont les Gouttes Floride, médication incomparable pour le sang et la circulation. Les Gouttes Floride suppriment les douleurs et malaises des premières règles, préservent les jeunes filles de la chlorose et des accidents nerveux si fréquents à cet âge. Tres Phies : 12 fr. 25 le flacon.

Une imposante manifestation

Jeudi dernier 17 octobre, dans la salle du Conseil municipal de Bergerac, s'est déroulée une imposante manifestation en l'honneur de M. Déjean, inspecteur de l'enseignement primaire, admis à la retraite.

De nombreuses personnalités avaient tenu à s'associer au corps enseignant en cette circonstance : M. Borderie, sous-préfet ; M. Bels, sénateur ; M. Chassagne, conseiller général ; M. le Maire et MM. les Adjoints de la ville de Bergerac ; M. le Principal du collège ; M. Daffargas, président de l'Association des anciens élèves. La salle, cependant vaste, était trop petite pour contenir les membres de l'enseignement primaire venus de tous les points de la circonscription, malgré la difficulté des communications.

Plusieurs discours furent prononcés : M. Gérand, directeur de l'école de l'Alba, au nom de ses collègues, remercie les personnalités présentes et adresse un souvenir ému aux prisonniers. Il exprime, en termes choisis, les sentiments de gratitude de chacun envers l'homme de cœur qui a toujours su encourager son personnel et le soutenir dans les heures difficiles.

M. le Maire souligne l'esprit de justice et de bienveillance de M. Déjean, ainsi que la cordialité de ses relations avec la municipalité.

M. Chassagne se réjouit de voir M. Déjean suivre la tradition de ses prédécesseurs qui, au moment de leur retraite, se fixèrent à Bergerac.

M. le Sous-Préfet, après avoir exalté les qualités d'administrateur de M. Déjean, fait un appel au personnel enseignant et lui demande de se nourrir de... l'exemple de son chef pour aider la France à se relever ; il rendra ainsi le meilleur hommage à celui qui le quitte.

M. Bels déclare qu'il est venu en ami apporter à M. Déjean le témoignage de son estime, et invite les assistants à donner leur cœur à l'union des Français.

Tous les orateurs expriment à M. Déjean leur désir de le voir profiter d'une longue et heureuse retraite et associent Mme Déjean à leurs vœux.

M. Déjean, visiblement ému, a eu un mot aimable pour chacun des orateurs qui l'ont précédé. Il remercie les maîtres d'être venus si nombreux, souligne les difficultés de sa tâche et, dans une vibrante péroraison, déclare qu'il est sans inquiétude malgré le drame de l'heure présente : grâce aux qualités des instituteurs qu'il connaît bien, l'entente avec les populations se fera comme par le passé. Après avoir assuré qu'il gardera de tous le meilleur souvenir, il salue les instituteurs actuellement prisonniers et espère qu'ils pourront bientôt, dans une France libre, reprendre leur mission d'éducateurs.

Ce fut une belle et touchante cérémonie, témoignage de déférente affection du personnel de la circonscription de Bergerac pour son chef respecté.

NÉGOCIANT EN VINS
ayant grosses possibilités, recherche associé avec capitaux.
Ecrire bureau du journal n° 580

Les Deux Fourmilières

Au beau milieu d'une pâture,
Deux fourmilières se touchaient ;
Bien qu'étant de même nature,
De tout point elles différaient.
Dans la première fourmilière,
— C'est ici le cas de le dire, —
Des êtres qui toujours gianlant ;
Travaient, roulaient de quoi construire ;
Portaient des vivres au logis...
Mais qui, malgré tant de vaillance,
— Croissant, pullulant sans répit, —
N'avaient qu'une maigre pitance.
Dans la seconde se passait
Exactement tout le contraire,
La chaque habitant jouissait
De loisirs, faisait bonne chère,
Avait droit à tout le confort,
Et cela pour un minime effort !
Or, voici le clef du mystère :
Les trois quarts, au moins, des petits,
Par sacrifice volontaire
De leurs auteurs, étaient ocels !
C'était grâce à cette méthode
Simple, radicale et commode,
Que partout dans la nation,
On mangeait à discrétion
Pour slogan, notre fourmilière
Avait choisi : « N'en pas trop faire ! »,
Tous ne voyant dans le labeur
Qu'une sorte de déshonneur.
Las ! s'il est une chose sûre,
C'est que rien ici-bas ne dure !...
Manquant de bras, trop à l'étroit,
Un jour vint donc où la première,
— Affamé, le loup sort du bois, —
A l'autre déclara la guerre ;
Puis, au cri de : « Vaincre ou mourir ! »,
Ses légions, ivres de rage,
Au peuple heureux firent subir
Massacre, incendie et pillage.
Alors ceux qu'un cruel destin
Avait fait souffrir de la faim,
Joyeux-mourir se gobergèrent
Chez les voisins qui décampèrent.

Les peuples qui savent mourir
Seront toujours sur cette terre,
Les maîtres, a dit Lacordaire,
De ceux voulant vivre et jouir.

Georges LEFEBVRE.

CHRONIQUE LOCALE

Mort au champ d'Honneur

C'est avec regret et une grande tristesse que nous apprenons la mort au champ d'honneur du jeune Jean Nogué, fils de notre sympathique confrère Paul Nogué, directeur du *Journal de Bergerac*.

Soldat au 2e Dragons portés, Jean Nogué s'est conduit au feu comme un brave.

Les lettres de ses officiers, de ses compagnons d'armes, témoignent de la bravoure, de la délicatesse, du cœur de cette noble âme.

Sa mort survenue face à l'ennemi à Carrouges (Orne), le 17 juin 1940, à l'âge de vingt ans, plonge, une fois encore, sa famille dans un deuil cruel.

A Madame et M. Paul Nogué, à son frère Louis Nogué, nous adressons nos sentiments de condoléances émues et attristées.

Toute notre population prend part au deuil qui frappe notre confrère.

Puisse cette marque unanime de sympathie, la mort glorieuse d'un fils aimé, alléger la peine immense de cette famille en pleurs.

R. T.

Grâce aux plantes...

...qui composent la tisane Vichyflore, telles que : boldo, combretum, séné, bourdaine, coriandre, associées aux sels des eaux du bassin de Vichy, vous aurez toujours une bonne santé, vous soulagerez votre foie en l'aidant à secréter la bile, agent de la digestion ; vous régulariserez le fonctionnement de votre intestin et éviterez la dangereuse constipation. La tisane Vichyflore, délicieuse au goût, se prépare comme une tasse de thé. La Gde Bte : 8 fr. 90. Ties Phies.

Les prix. — Ces jours derniers le service de la surveillance des prix a relevé de nouvelles contraventions qu'il a transmises au comité de surveillance à Périgueux.

Un armurier de la ville a été frappé de deux procès-verbaux pour défaut de relevé général des prix et hausse illicite.

Mme Madeleine C..., qui avait loué deux pièces meublées pour la somme de 400 fr. par mois, a été l'objet d'un rapport de hausse illicite.

Chrysanthèmes. — La maison A. LAPORTE prévient son aimable clientèle qu'elle tient à sa disposition un grand choix de chrysanthèmes comme les années précédentes. Entrée libre.

Trouvailles. — Il a été trouvé :

Une coupure de la Banque de France, par M. Durand, agent de police.

Un porte-monnaie contenant une certaine somme, par M. Lacaze, à la Peloune.

Un chien de chasse blanc et marron a été recueilli par M. Chabot, à Castang, près Bergerac.

Ces déclarations ont été faites, au commissariat de police bureau des épaves.

Quintonine
se trouve à nouveau dans toutes les Pharmacies
Le flacon : 5 fr. 85

Un voleur de vache arrêté. — Le 23 octobre, vers 12 heures 30, M. Joseph Delmon, 48 ans, cultivateur à la Tuilière, fermier d'une propriété que Mme Parcellier possède au lieu dit le Moussous, se rendit sur cette propriété pour se livrer à divers travaux.

En ouvrant la porte de l'écurie, qui est momentanément abandonnée, il constata qu'une vache garonnaise bâtarde gasconne, sous poil jaune clair, âgée de 9 à 10 ans, et légèrement écornée à droite, se trouvait attachée au râtelier.

Vers 15 heures, M. Delmon vit arriver un jeune homme qui lui fit un langage suspect, ce qui mit en méfiance le propriétaire.

La gendarmerie de Monpazier, mise au courant, procéda à une enquête qui eut pour conséquence l'arrestation du nommé Paul Magat, âgé de 20 ans, cultivateur, actuellement au groupement de jeunesse de Soudat, par Castelfaleur.

Au cours de l'interrogatoire qu'il subit, Magat reconnut avoir soustrait la vache, d'une valeur de 6.000 francs, en vue de son prochain mariage. Circonstance aggravante : le vol avait été commis pendant la nuit.

Le propriétaire de l'animal, M. Elie Vernet, 39 ans, d'Ouzly, commune de Sainte-Sabine, rentra en possession de son bien.

Quant à Paul Magat, il fut conduit dimanche au Parquet, placé lundi sous mandat de dépôt par M. le juge d'instruction et transféré à la maison d'arrêt de Périgueux.

Dans l'Enseignement. — M. Marc Balliot, qui fut professeur à l'Ecole normale de Tulle, puis inspecteur primaire à Aurillac, a été nommé en cette dernière qualité à l'inspection de Bergerac. *Nous lui souhaitons la bienvenue.*

CHAUSSURES

ARDILLIER

19-21, rue du Marché, BERGERAC

Les plus beaux modèles
Les meilleures marques
Les plus bas prix

Marques BALLY, UNIC, SIRIUS, etc.

Pharmacies de service. — Vendredi 1er novembre, pharmacie Passerieux, boulevard Montaigne.
Dimanche, 3 novembre, pharmacie Grandjean, rue Sainte-Catherine.

Les Etablissements BOUCHILLOU Frères, Fabrique de Couleurs, Peintures, Vernis et Siccatifs, informent leur clientèle de gros et demi-gros que leurs bureaux sont transférés « USINE DE L'ALBA » à Bergerac, téléphone 95.

Enfant tamponné par une auto. — Jeudi dernier, le petit Honoré Allain, âgé de quatre ans et demi, demeurant avec ses parents à Mandacou, fut tamponné par une automobile et grièvement blessé à la tête.
L'enfant dut être transporté le lendemain à l'hôpital.

PARIS-FOURRURES
106, rue Neuve, à BERGERAC
ACHÈTE au plus haut cours
PUTOIS
FOUINES
MARTRES

Horaire des trains. — Un nouveau service des trains de voyageurs, en vigueur depuis le 6 octobre 1940, comporte des changements notables avec les horaires précédents.
Le public est prié de consulter les affiches-horaires apposées dans les gares.
Des indicateurs du nouveau service seront mis en vente prochainement dans les bibliothèques des gares.
Toutefois, des nécessités impérieuses de ravitaillement en combustible ont contraint la S. N. C. F. à apporter au dernier moment des réductions sensibles au service du 6 octobre 1940. Certains trains de voyageurs, bien que figurant dans les documents horaires (affiches-indicateurs) ne sont donc pas mis en marche. La S. N. C. F. s'excuse auprès du public et le prie de se renseigner auprès des gares sur les trains qui circulent effectivement à partir du 6 octobre.

ESSENCES. GAZOIL MAZOUT
HUILES AUTOS et INDUSTRIELLES
SOCté GUYENNE-PÉTROLE
BERGERAC
Tél 633 634

Pour le 1er novembre. — M. le Maire de Bergerac avait convoqué, le samedi 26 octobre, à 17 h. 30, les représentants de l'Entente des anciens combattants, de l'armée, de l'enseignement et les membres de la Presse, en vue de l'organisation éventuelle de la cérémonie traditionnelle du 1er novembre.
La réunion se tint dans la salle du conseil municipal sous la présidence de M. le Maire, assisté de M. Teyssandier, premier adjoint.
Après un exposé de M. le Maire, remarques et suggestions présentées notamment par MM. Géraud, Barat, Jean Albert, Nogué, il fut convenu et décidé que le 1er novembre, à 9 h. 30, la municipalité, les autorités civiles et militaires, anciens combattants, médaillés militaires, sapeurs-pompiers, délégations des écoles et collèges, etc., se grouperaient, comme précédemment, dans le square de Chadois et se rendraient en un cortège silencieux au cimetière Beauférier pour déposer des couronnes sur les tombes des soldats morts pour la Patrie, ainsi qu'aux monuments de Coulmiers et de la guerre 1914-1918.
Il fut également décidé qu'aucun drapeau ne serait déployé, qu'aucun discours ne serait prononcé.
La cérémonie traditionnelle du 1er novembre revêtit cette année un caractère particulier de simplicité et de grandeur.

Achats de Blé
aux conditions officielles de *l'Office du Blé*
TOUTES QUANTITÉS
PAIEMENT IMMÉDIAT
Ets L. Pimouguet & Fils
BERGERAC

A l'hôpital. — Il est expressément recommandé aux personnes qui se présentent à l'hôpital pour y être admises, de remettre à ce moment-là, au service administratif de l'Etablissement, les cartes et feuillets d'alimentation qui leur ont été délivrés.

La Société SHEBY, à Saint-Jean-d'Eyraud, achète codre sur pied ou en brasse. Faire offres.

Aux producteurs de lait. — Les producteurs de lait sont informés qu'à partir du 1er novembre prochain, tout le lait disponible après service des cartes, devra être rendu aux dépôts désignés au plus tard à 9 h. 30 du matin. Passé cette heure, il sera refusé.
Ils sont informés en outre que la distribution à la carte doit être rigoureusement appliquée, une surveillance sévère devant dès maintenant être exercée.

Pour tous vos ordres de bourse et placements de capitaux, adressez-vous à **M. DELBOS,** correspondant d'agents de change, Bergerac, 132, rue Neuve. Tél. 613. Courtages officiels sur tous marchés financiers. Agence générale du groupe des « Séquanaise ».

Mutuelle Retraites des A. C. Place Doublet. — Les retraites de novembre seront payées aux heures habituelles, du 2 au 9 novembre inclus.
Celles du mois de décembre seront payées du 2 au 7 décembre inclus.
En ce qui concerne les cotisations en retard, celles ci devront être versées avant le 1er décembre, dernier délai.
Nous demandons à tous les sociétaires retraités ou non, de vouloir bien se conformer si possible aux indications données plus haut, ceci afin de faciliter l'arrêté des comptes de fin d'année.

Atelier Moderne de Menuiserie et Ebénisterie
Tous les travaux sur bois
Menuiserie d'Art et du Bâtiment
Jean PINEAUD
Rue Saint-Martin, BERGERAC

Le samedi 9 novembre 1940, à 9 h. 30, il sera procédé au **Magasin des Tabacs,** boulevard de l'Entrepôt, à Bergerac, à la vente publique aux enchères des fumiers provenant des tabacs rejetés des classements. (230 mètres cubes environ).

L. DHUMERELLE
52, place Gambetta, 52
Transactions immobilières
Achat et vente de Propriétés
Fonds de Commerce — Industries

Obsèques — Lundi dernier, ont eu lieu à Bergerac, au milieu d'une nombreuse affluence, comprenant beacoup de membres du personnel enseignant en activité ou en retraite, les obsèques civiles de M Jean Laval, ancien directeur d'école à Sainte-Alvère, puis à Lalinde, officier de l'instruction publique.
M. Laval, qui fut un maître d'élite, adoré de ses élèves et jouissant d'une grande considération dans les divers postes qu'il occupa avec Madame Laval, institutrice, qui le seconda brillamment, était un homme de grand cœur, adorant la poésie, les sports, la musique, et il sut partout se faire aimer.
Doué d'une très grande activité, lorsqu'il fut retraité à Bergerac, il se consacra aux œuvres de l'école laïque et à notre belle société musicale : la Sainte-Cécile.
Affable et bon avec tout le monde, il disparaît trop tôt et sera unanimement regretté.
A sa veuve Mme Laval, qui fut pour lui une compagne idéale, à ses enfants qu'il chérissait tant : M. Maurice Laval, ingénieur à Orléans, hier encore officier du génie aux Armées et Mme Paul Bellugue, institutrice à Paris, tous deux ayant pu venir de la zone occupée assister aux obsèques de leur bien cher père, nous présentons l'expression émue de nos vives condoléances. Un ami.

Monsieur Max. CHENE
Expert Comptable
Directeur des Etabl. JAMET BUFFEREAU
40, rue du Marché
Bergerac. — Tél. 549
se tient à la disposition des Commerçants et Industriels pour tous travaux de Comptabilité, Bilans, Inventaires, Expertises, Fiscalité et Contentieux.

STATION SERVICE PHILIPS
R. BOUYSSET
43, rue Neuve, BERGERAC - Tél. 392
DÉPANNE vos récepteurs et amplis
Vous PRÉSENTERA bientôt ses nouveaux modèles 40/41.

L'Administrateur-Gérant G. TAILLANDIER

CINÉMA CYRANO

Jeudi, matinée à 14 heures 30 ; soirée, 20 heures 15 vendredi, soirée 20 heures 15. Samedi, soirée 20 heures 15 Dimanche, une seule matinée à 14 heures 30 ; soirée à 20 h. 15.
7 représentations de la production remarquable dont s'enrichit le Cinéma Français : *Entrée des Artistes*, avec Louis Jouvet, André Brunot, Odette Joyeux, Jeanine Darcey, Claude Dauphin et Carette.

A LA SALLE DES OUVRIERS

Vendredi, matinée soirée, 20 heures 15 ; samedi, soirée 20 heures 15. Dimanche, matinée à 14 heures 30, soirée à 20 h. 15.
Jules Berry, Larquey, dans *Rendez vous Champs Elysées*.

CHRONIQUE SPORTIVE

FOOTBALL

F. C. Bergerac et Travailleurs Espagnols font match nul 3 à 3.

Cette partie qui avait attiré une nombreuse affluence sur le Stade de la Moulette, fut extrêmement intéressante, rapidement jouée, indécise jusqu'au coup de sifflet final, elle tint constamment les spectateurs en haleine.
Nous dirons que le résultat représente bien la physionomie du match. Nos Bergeracois prenaient un bon départ, confectionnant un joli football, ils prenaient l'avantage en première mi-temps, par un but suivi de deux autres, au cours du premier quart-d'heure de la reprise, mais le manque d'entraînement se faisait sentir par la suite chez certains joueurs, et l'équipe clubiste lâchait pied peu à peu, se laissant remonter sur la fin par un adversaire en meilleure condition physique.

Dimanche prochain,
Stade de la Moulette
A. S. Forcelaise 1 contre F. C. Bergerac 1

C'est à une autre très importante partie, que le public est convié dimanche prochain sur le Stade de la Moulette ; les visiteurs, on le sait, ont remporté une victoire sur les Enfants de France, lors du premier match, aussi arriveront-ils avec l'intention bien arrêtée de récidiver sur nos clubistes, celà nous promet une belle empoignade au cours de laquelle chacun défendra vaillamment ses couleurs.
Le coup d'envoi sera donné à 14 h. 30.

RUGBY

Le C. O. P. O. à Piquecailloux dimanche prochain.

C'est ainsi que nous verrons opérer à une aile de 3/4 le fameux Joanblanc, champion de France du saut en longueur et sprinter de grande classe. A l'autre aile nous y trouvons le champion du P. A. de vitesse. N'est-ce pas une attraction considérable que de voir ces deux champions en face de Bellan et Rival ? Et comme les deux lignes d'avants n'auront rien à s'envier, car elles possèdent de quoi alimenter copieusement les lignes arrières, nous pensons que ces dernières auront du travail sur la planche.

Etude de Me René FEYDY,
commissaire-priseur à Bergerac

Vente aux Enchères Publiques
par suite de départ

Le dimanche 10 novembre 1940 à 13 h. 30, au domaine du SERVENIER commune de LEMBRAS (Haut Pombonne), il sera vendu aux enchères publiques par Me FEYDY, Commissaire-priseur :

UN BON MOBILIER

consistant notamment en : lits et sommiers, matelas, couvrepieds, table et chaises de salle à manger, glaces, chaises, fauteuils, buffet de cuisine, un salon Louis XV très bon état, table ronde, lit fer et cuivre, marbres, une chambre à coucher, armoire-lingère, tables de nuit, lavabos, coffre-fort « Fichet » billard de match, tapis, pendules de cheminée et autres, tables et bancs de jardin, volailles, lapins, batterie de cuisine, etc., etc.
Au comptant, 15 % en sus.
R. FEYDY.
Exposition jour et lieu de vente, de 9 heures à midi.

LÉGUMES — Prix de Gros — | OIGNONS Les 5 kilos. Fr. 15 »
18, rue du Marché, au fond du couloir. 530

OPÉRATIONS IMMOBILIÈRES
ACHAT, VENTE Maisons, Propriétés, Commerces, Prêts hypothécaires, Rentes viagères, sont réalisés rapidement et discrètement par l'Agence MISSEGUE
Place de la République, Bergerac 327

FOIRES ET MARCHÉS

Marché de Bergerac du 26 octobre
Œufs, pas d'apporter.
Poulets, 12 fr. taxés poules, 10 ; canards, 8 ; pintades, 12 fr., le tout le demi-kilo.
Lapins, 18 à 30 fr. l'un.
Pigeons, 15 à 24 fr. la paire.
Choux, 1 à 3 fr. ; raves, 0 fr. 25 ; chicorées, 0 fr. 75, la pièce.
Châtaignes, 1 fr. ; marrons, 2 fr. ; noix, 4 fr. ; cèpes, 7 fr., le demi-kilo.
Citrouille, 0 fr. 75 le demi kilo.
Radis, 0 fr. 75 ; épinards, 1 fr. 25 ; salsifis, 3 fr. 50, la botte.
Pommes, 1 50 à 5 fr. la douzaine.
Pommes de terre, 2 fr. à 2 fr. 20 le kilo.

REMERCIEMENTS

Madame Louis Ripou et sa fille ; Madame veuve Ripou ; Madame veuve Lapaquellerie ; Monsieur et Madame Louis Lapaquellerie et leur fils ; Monsieur et Madame Marcel Lapaquellerie et leurs enfants ; Monsieur et Madame Lucien Lapaquellerie et leurs enfants, remercient bien sincèrement toutes les personnes qui leur ont fait l'honneur d'assister aux obsèques du

Lieutenant Louis RIPOU

ainsi que celles qui leur ont fait parvenir des marques de sympathie en cette douloureuse circonstance.

VINS Vous désirez vendre votre récolte au plus haut cours. Enlèvement rapide. Portez échantillons copieux. Teyssier, vins, rue du Marché, Bergerac 464

VINS ET MARCS MM. les Propriétaires de vignobles sont prévenus que M X VALINS achète marcs, sous-marcs, lies de vins vins de toutes provenances.
Nouvelle adresse : rue André Theuriet, à Bergerac. Laboratoire et Bureau. 458

VINS EN GROS livraison à domicile, fûts prêtés. Saumagne 19, rue Valette téléphone 578. 329

BOUTEILLES VIDES toutes sortes même marquées Acheteur : TEYSSIER, vins, 18, rue du Marché 541

TERREAU à vendre S'adresser BENEY, au Barrage, Bergerac. 550

LA CHASSE est interdite sur le domaine de la Renaudie, commune de Lamonzie Il y a un garde assermenté. 552

URGENT Cherche cuisinière bois ou charbon 0m60 environ, émail, parfait état. A. Guillaume Faux. 553

PETITE INDUSTRIE cherche capitaux. Ecrire no 559, au journal.

A VENDRE maison de campagne avec terrain Pimouguet, place Gambetta. 561

ON DEMANDE bonne pour ferme près Bergerac bien payée, vie de famille S'adr bureau journal. 568

FERMIER DEMANDE pour propriété 13 hectares : labour, prés, vignes en plein rapport, tabac, eau à volonté, électricité, bâtiments de toutes sortes, maison, grande cuisine, 2 chambres à coucher, materiel agricole. Références exigées S'adresser bureau journal 572

CUISINIÈRE de fonte 1 mètre environ, en très bon état, demandée. S'adresser bureau du journal. 574

PROPRIÉTAIRE vend lots de beaux TERRAINS. Non inondables Face au midi Belle vue Sur route A 1 500 m du centre de Bergerac Pour renseignements s'adresser de 3 à 7 à Carpentier, 42, route de Pombonne (face le Séminaire). 576

JEUNE HOMME cherche place comptable ou emploi de bureau. S'adresser au bureau du journal. 577

A VENDRE belle maison, 7 pièces, remise, cuisine et magasin au rez-de-chaussée, 1er et second. Très bien placée pour n'importe quel commerce, en plein centre, serait libre de suite Prix intéressant Mme Limouzy, Sainte-Alvère (Dordogne) 578

SUIS ACHETEUR machine à écrire occasion, portative A dresser offre écrite avec prix A. Bouvier bureau du journal, qui transmettra. 579

A VENDRE MAISON DE RAPPORT plein centre 11 pièces, formant 2 appartements. Excellent état Eau courante, gaz électricité Bureau journal. Agences s'abstenir 581

MONTEUSES FEUTRES à la main demandées 17, avenue de Verdun. 582

A VENDRE très pressé : bonne propriété plein rapport — 20 hectares Cheptel vif et mort. S'adr. L. DHUMERELLE, 52, place Gambetta, Bergerac. 583

FUSIL et chien de chasse à vendre, s'adresser bureau du journal. 584

LES
CHAUSSURES ALBERT
7, Rue du Marché — BERGERAC
En face la Poste
Malgré les difficultés actuelles, feront toujours ce qui est possible pour que vous soyez satisfait.
VENTE DE CONFIANCE

BUREAU DES DOMAINES DE BERGERAC

Vente d'Automobiles

L'Administration des Domaines met en vente les véhicules automobiles ci-après, provenant de la réquisition et en excédent des besoins de l'Armée de l'Air :

45 Voitures de Tourisme

15 Renault, 15 Peugeot 11 Citroën, 1 Hotchkiss, 1 Chenard 1 Matford et 1 Oldmobile

13 Cars

4 Citroën, 3 Renault, 3 Panhard, 1 Chevrolet, 1 Ford, 1 Bernard

Visite des véhicules. — Ces véhicules peuvent être vus à la Base de Stockage-Air de Bergerac Roumanières tous les jours de 9 heures à 11 heures et de 14 h. 30 à 16 h. 30. (S'adresser à la Sous-Direction des Services Techniques).
La vente a lieu par unité à l'amiable, avec appel d'offres dans les conditions suivantes :

Opérations de vente. — Les amateurs déposeront sous enveloppe, contre récépissé, ou adresseront sous pli fermé, recommandé et sous double enveloppe (l'enveloppe intérieure ne portant que l'indication : offre d'acquisition de véhicule automobile), leurs offres, écrites sur papier libre, au bureau des Domaines, 88, rue Valette, à Bergerac.
Ces offres pourront être présentées sous la forme suivante :
« Le soussigné (nom, prénoms, profession et résidence), demande à acquérir la voiture (marque, type et numéro d'immatriculation militaire) de la Base-Air de Bergerac Roumanières, au prix de (en lettres) francs, frais en sus.
(Date et signature) :
Ne seront admises que les offres qui seront parvenues au bureau des Domaines de Bergerac le vendredi 22 novembre, avant 16 heures.
Le dépouillement des offres sera effectué le samedi 23 novembre, à 15 heures, à la Mairie de Bergerac ; les opérations seront publiques.
La vente sera prononcée au profit du plus offrant à condition que sa proposition soit au moins égale au prix limite arrêté antérieurement, par la Commission de vente.
Les véhicules pour lesquels les offres n'auront pas atteint cette estimation ne seront pas vendus.
Les acquéreurs devront souscrire, sur papier timbré, une soumission régulière dont le modèle leur sera soit remis directement, s'ils assistent au dépouillement, soit adressé dans les 3 jours, au cas contraire.
Aucun avis ne sera adressé aux amateurs dont les offres n'auront pas été retenues.

Egalité d'offres. — Au cas où des offres égales auraient été faites pour un même véhicule par des personnes dont aucune ne pourrait se prévaloir d'un des droits de préférence indiqués ci-après, de nouvelles offres devraient être faites par ces mêmes personnes ; ces offres, établies dans la même forme que les premières, devraient parvenir au bureau des Domaines avant l'expiration d'un délai de dix jours francs qui suivraient la date de l'envoi de l'avis adressé, recommandé, par le Receveur des Domaines.
Les nouvelles offres seraient dépouillées, leurs auteurs étant admis, au bureau des Domaines, le premier jour non férié qui suivrait l'expiration du délai ci-dessus, à 14 heures.
L'opération serait recommencée dans les mêmes conditions si les nouvelles offres étaient encore égales.

Droit de préférence. — A égalité d'offres, un droit de préférence est accordé :
En premier lieu, à l'amateur qui a eu un véhicule de tourisme réquisitionné et non restitué ;
En second lieu, aux collectivités publiques ;
En troisième lieu, à l'ancien personnel des cadres actifs de l'Armée de l'Air (pour un seul véhicule).
Pour les justifications à fournir, demander tous renseignements au Receveur des Domaines de Bergerac

Paiement du prix et des frais. — Le prix de vente et les frais en sus (12 %) seront payables au bureau des Domaines de Bergerac après l'approbation de la soumission et dans les huit jours de l'avis de cette approbation qui sera donné à chaque acquéreur.

Enlèvement du matériel. — Les voitures vendues ne pourront être enlevées qu'avec un bon d'enlèvement qui sera délivré aux acquéreurs lors du paiement du prix et des frais ; cet enlèvement devra être effectué dans les quatre jours de la date du bon. A défaut, les voitures pourront être évacuées du Parc aux frais de l'acheteur et à ses risques et périls.
Il ne sera pas fourni de carburant aux acheteurs.
En aucun cas, l'Administration ne pourra être tenue pour responsable des dégradations, détériorations ou vols de véhicules qui pourraient être commis après la vente.
Pour tous renseignements complémentaires, s'adresser à la Direction des Domaines, à Périgueux, 3 rue Thiers (tel. 602) et au bureau des Domaines de Bergerac, 88, rue Valette.

Commerçants, Industriels, Agriculteurs, Touristes,
qui cherchez un Gazogène qui vous donne toute satisfaction,
LA
Marque PANHARD
S'IMPOSE
Elle a fait ses preuves depuis de longues années ; au Grand Prix de 100.000 fr. du Ministère de l'Agriculture, elle avait déjà acquis une grande réputation sur ce genre de carburant.
LA
Marque PANHARD
vous propose ces deux modèles :
Adaptation Gazogène pour camions et camionnettes | Remorque Gazogène pour voiture tourisme
Four à carboniser
pour votre ravitaillement en charbon
Montage, Renseignements et Ravitaillement en Charbon
GARAGE DUBUR — Place du Jardin Public — Tel. 201
Bergerac
GARAGE CANTIN — 24, Cours Victor-Hugo — Tel. 589

CHAUSSURES DE LIMOGES
58, rue Neuve, R. BURÉ, chausseur
Série pour la Classe
» pour la Marche
» pour l'Appartement

DROGUERIE - HERBORISTERIE M. NOREAU
28-30, rue Sainte-Catherine - BERGERAC — Tel. 243
Plantes médicinales : Feuilles, Fleurs, Racines, Ecorces.
Articles de pansements : Coton hydrophile, Gaze Bandes, Coussins pour malades, Poires à lavements et à injections, Enemas Doubles Bassins de lit, Thermomètres médicaux.
Couleurs, Vernis, Huiles, Essences, Verres à vitres, Pinceaux Ripolin, Silexine, Silexore, Couleurs pour ciment.
Brosserie soie et chiendent — Insecticide et antimites divers
Toiles à laver, Laines à Parquets, Peaux de Chamois, Eponges

Clinique Moderne Dentaire
SOINS de la BOUCHE et des DENTS par chirurgien-dentiste diplômé
92, rue Neuve-d'Argenson, 92 (face au Palais de Justice)
R. C. 7283 BERGERAC Téléph. 575
Directeur : BOURZAO
Consultations : de 9 à 12 h., et de 14 à 19 h.
Extraction sans douleur : 15 francs. — Réparation en 4 heures. — Retouche ou transformation d'appareil aux prix les plus justes. Consultations gratuites
La Maison n'a pas de succursale à Bergerac — TOUS TRAVAUX GARANTIS